

2025ARR074

OBJET : Arrêté portant réglementation de la circulation rue des Pyrénées-D93 à l'occasion de la fête de la musique

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'IBOS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la route ;
VU les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique et pour une amélioration de la circulation, de prendre les mesures nécessaires pour réglementer la circulation de tous les véhicules rue des Pyrénées-D93 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1 :** A l'occasion d'un concert organisé par la microbrasserie « LA MERIDIENNE-BREW PUB » pour la fête de la musique, la circulation rue des Pyrénées-D93 devant l'établissement « LA MERIDIENNE-BREW PUB » est interdite le 21/06/2025 de 17 heures à 23 heures.
Une déviation sera mise en place par la rue de la Chapelle et le rue du Plaçot (voir plan joint en annexe).
- ARTICLE 2 :** La signalisation adéquate informant les usagers de cette prescription sera matérialisée conformément à la réglementation en vigueur par la microbrasserie « LAMERIDIENNE-BREW PUB » 14 rue des pyrénées.
- ARTICLE 3 :** L'interdiction de circulation n'est pas applicable aux propriétaires riverains, ni aux usagers des garages de ces voies.
- ARTICLE 4 :** Par dérogation aux prescriptions de l'article 1, les voies précitées pourront être utilisées par les véhicules de médecins, les ambulances, les véhicules de police ou des services de secours et de lutte contre l'incendie.
- ARTICLE 5 :** Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant verbalisé, enlevé et mis en fourrière aux frais du propriétaire, au sens des dispositions du Code de la route.
- ARTICLE 6 :** Une ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à IBOS,
Le 17/06/2025

Le Maire,
Gisèle VINCENT



